



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accession à la propriété

Question écrite n° 11920

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer les mesures nouvelles que le Gouvernement pourrait prendre afin d'encourager une politique de location-accession à la propriété.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes un des axes prioritaires de la politique du logement. Afin d'éclairer les choix dans ce domaine, une mission conjointe a été confiée à deux experts indépendants dont l'objet est de recenser et d'analyser les différents dispositifs ou expériences existants, et de proposer les améliorations de nature juridique et financière pouvant être apportées à ces dispositifs. A l'objectif d'élargir le nombre d'accédants modestes doit s'ajouter celui de la recherche d'une sécurité optimale, tant pour l'accédant que pour le prêteur. Parmi les dispositifs examinés, la location-accession paraît être une voie qui mérite une attention particulière, les dispositions de la loi n° 84-595 du 12 juillet 1984 définissant la location-accession à la propriété n'ayant permis qu'un développement très limité de ce mécanisme. Le Gouvernement définira ses orientations au vu des conclusions définitives de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11920

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2003, page 947

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4283